

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2023

Les premiers marchés de travaux pour les écoles du territoire attribués

Le dernier conseil communautaire de la Lomagne Gersoise s'est déroulé le 31 mai dernier, dans la nouvelle salle des fêtes de Castet-Arrouy.

Avec un ordre du jour très chargé d'une quinzaine de questions, les conseillers communautaires ont dans un premier temps procédé à l'examen des questions administratives avec notamment de nouvelles élections de représentants aux différents organismes extérieurs.

Sur la partie financière, l'assemblée s'est prononcée sur la fixation et la répartition de la dotation de solidarité communautaire, mécanisme de péréquation financière destiné à réduire les écarts de richesse et de charges entre les communes membres. Au même titre, plusieurs fonds de concours à destination des communes ont été attribués.

En lien avec l'office de tourisme Gascogne Lomagne, les nouveaux barèmes de la taxe de séjour pour 2024 ont été adoptés pour chaque nature et chaque catégorie d'hébergement. Ces nouveaux tarifs s'inscrivent dans la continuité des enjeux fixés pour le territoire : équité, ambition touristique et non-accroissement de la fiscalité sur les populations locales.

Lors de ce Conseil, les élus communautaires ont essentiellement procédé à l'attribution des premiers lots de travaux pour les projets de rénovation énergétique de l'école maternelle La Ribambelle à Lectoure, rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école maternelle Victor Hugo à Fleurance, rénovation énergétique de six écoles communales du territoire (La Romieu, Miradoux, Miramont-Latour, Pergain-Taillac, Sempesserre et Terraube), ainsi que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école communale de Pauilhac. Les membres du Conseil ont pu déplorer l'absence d'offres sur certains secteurs géographiques ou corps de métiers, révélant les difficultés du secteur.

En matière d'aménagement du territoire, l'assemblée a adopté à l'unanimité le nouveau règlement intérieur du transport à la demande qui propose notamment une extension des usagers concernés et un report multimodal avec la desserte de bus régionaux à Auch.

Sur le volet environnemental, les élus ont validé le système d'endiguement pour la commune de Montestruc sur Gers qui pourra donc être déposé en juin, comme prévu par la loi. Les démarches administratives pour la mise aux normes des ouvrages de prévention des inondations sur le Cussé et la Caouette à Fleurance ont également été actées.

Toujours dans le domaine de l'environnement, l'assemblée communautaire a approuvé la signature d'une charte énergies renouvelables, document cadre précisant la vision commune du développement des projets concernés et les engagements de chacun des acteurs (Préfecture du Gers, Département du Gers, chambres consulaires, SCoT de Gascogne, SDEG, AMF, AMRF, Région Occitanie, PETR du Gers et ensemble des intercommunalités du Gers).

Enfin, les élus communautaires ont eu à se prononcer sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ainsi que sur la modification du périmètre monuments historiques des abords de la commune de Lectoure.

Ce conseil s'est conclu par un verre de l'amitié offert par la commune de Castet-Arrouy.